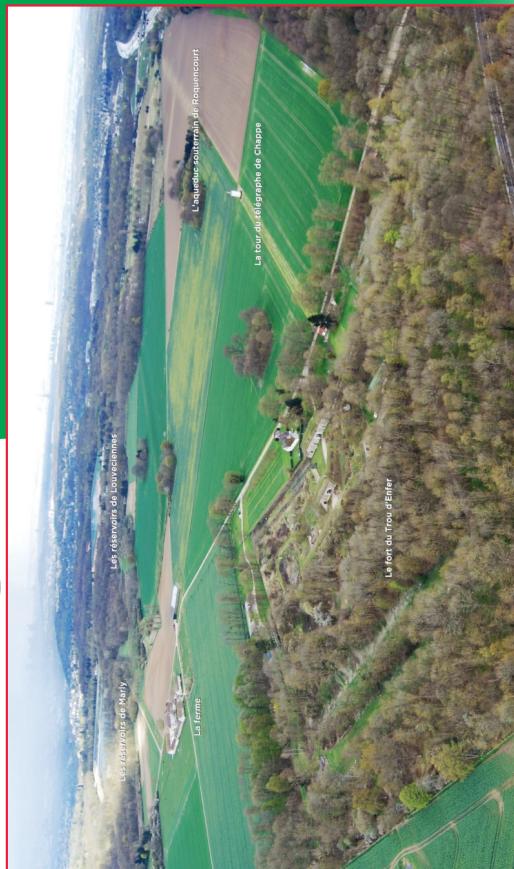
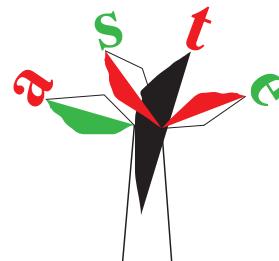


Les amis du site du Trou d'Enfer

1 rue des Chênes

78870 Bailly

presidence@aste.fr



A 20km de Paris, dans les Yvelines, entre Versailles et Marly-le-Roi, le site du Trou d'Enfer offre un ensemble naturel et historique exceptionnel sur une plaine de plus de 250 ha

L'ASTE a pour objet la préservation et la mise en valeur de ce site protégé, classé « naturel » depuis 1936, et dont 2 éléments sont classés « monuments historiques »

la tour du télégraphe de Chappe  
le pont tournant de l'ancien  
parc du château de Marly, construit par  
Louis XIV

Un fort d'artillerie du système  
Séré de Rivières y est présent  
dans son état originel



d'Enfer

Trou d'Enfer

A.R.P. N-R-B



ASSOCIATION RENAISSANCE DU PATRIMOINE  
DE NOISY-LE-ROI REINEMOULIN BAILLY



Bailly



Les amis du site  
du Trou d'Enfer

Site naturel et historique classé

## Le Fort



2017



## Origine du nom

« Le Trou d'Enfer » ?  
Un mystère à éclaircir

Le « Trou d'Enfer » n'est attesté qu'à partir du XVII<sup>e</sup> siècle sur les cartes. Auparavant, pour ce site, on évoquait dans les actes « Les Essarts de Marly ».

Aucune explication satisfaisante, qu'elle soit étymologique, historique ou géologique, n'a encore été trouvée pour expliquer ce nom qui conserve ainsi son mystère et son charme.

## BULLETIN D'ADHÉSION

Les amis du site du Trou d'Enfer  
1 rue des Chênes 78870 Bailly

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901  
A remplir par l'adhérent (exemplaire à conserver par l'association) :

Prénom : .....

Nom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : .....

Email : .....@.....

Fait à....., le.....

Signature

(Faire précéder de la mention «Lu et approuvé»)

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association :  
Les amis du site du Trou d'Enfer.

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

**Le montant de la cotisation est de 10 €, payable par chèque uniquement.**

Ce montant peut être aménagé de la manière suivante :

**15 € pour un couple**

Si j'entre dans l'une des catégories décrites ci-dessus, je prends en compte l'aménagement de ma cotisation et ne verse que la somme réduite au titre de ma cotisation.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association.

## L'Aqueduc Souterrain

## Le Pont tournant



## La Ferme



Forêt  
Domaniale de Marly  
2000 ha

## La Tour du télégraphe



## Le fort

1962

